

AMÉRIQUE LATINE / CARAÏBES

PARC NATIONAL LOS ALERCES

ARGENTINE



Lac Futalaufquen © UICN / Tilman Jaeger

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

PARC NATIONAL LOS ALERCES (ARGENTINE) – ID N° 1526

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Inscrire le bien au titre des critères naturels.

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Une partie du bien proposé remplit les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Une partie du bien proposé remplit les conditions d’intégrité et les obligations de protection et de gestion.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN :
24 mars 2016

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie : Suite à la réunion du Panel du patrimoine mondial de l’UICN, un rapport de situation a été envoyé à l’État partie, le 20 décembre 2016. L’objet de la lettre était d’informer l’État partie sur les progrès et de lui demander de répondre à plusieurs questions. Il s’agissait notamment d’éclaircir les raisons pour lesquelles seul ce bien est proposé alors que les valeurs de conservation de la nature qui le caractérisent sont évidentes dans une région plus vaste et que plus d’analyse comparative confirme la valeur relative du bien proposé dans ce contexte ; d’obtenir des détails sur tout nouveau plan d’infrastructure, par exemple construction de barrages et énergie hydroélectrique, pouvant porter préjudice au bien proposé ; d’obtenir d’autres détails sur les études existantes sur les valeurs des forêts tempérées valdiviennes et sur les initiatives de renforcement de la connectivité avec d’autres systèmes protégés de la région ; et enfin, d’obtenir plus de précisions sur la nature de l’opposition à l’inscription sur la Liste du patrimoine mondial ouvertement indiquée dans le dossier de la proposition et confirmée durant la mission d’évaluation. L’État partie n’a répondu qu’à quelques-unes de ces questions dans sa lettre, reçue le 28 février 2017.

c) Littérature consultée : Diverses sources, notamment : Allnutt T.R., Newton A.C., Lara A., Premoli A., Armesto J.J., Vergara R., and Gardner M. 1999. *Genetic variation in Fitzroya cupressoides (Alerce), a threatened South American conifer*. *Molecular Ecology* 8: 975-987. Basso N. 1994. “Una nueva especie de *Batrachyla* (*Anura: Leptodactylidae: Telmatobiinae*) de Argentina. *Relaciones filogenéticas interespecíficas*.” *Cuadernos de Herpetología* 8(1): 51-56. BirdLife International (2016) Important Bird Areas factsheet Parque Nacional Los Alerces y Laguna Terraplén. Downloaded from <http://www.birdlife.org>, assessed in November 2016. Burkart R., Barbaro et al., 1997. *Eco-regiones de la Argentina*. Administración de Parques Nacionales. Lara A., and Villalba R. 1993. *A 3620-year temperature record from Fitzroya cupressoides tree tings in Southern America*.

Science 260: 1104-1106. Martin G.M., Flores D., and Teta, P. 2015. *Dromiciops gliroides*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T6834A22180239. Monjeau, JA et al. 2006. *Biodiversidad, amenazas a la conservación y prioridades de inversión en el parque nacional Los Alerces*. En: Monjeau, J.A. y S. Pauquet (Editores). 2006. Estado de conservación, amenazas y prioridades de inversión en áreas protegidas andinopatagónicas. Ediciones Universidad Atlántida Argentina, 240 pp + ilustraciones. Napolitano C., Gálvez N., Bennett M., Acosta-Jamett G., and Sanderson J. 2015. *Leopardus guigna*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T15311A50657245. Premoli A.C., Kitzberger T., and Veblen T.T. 2000. *Conservation genetics of the endangered conifer Fitzroya cupressoides in Chile and Argentina*. *Conservation Genetics* 1: 57-66. Premoli, A., Quiroga, P., Souto, C. & Gardner, M. 2013. *Fitzroya cupressoides*. The IUCN Red List of Threatened Species 2013: e.T30926A2798574. Rovere A.E., Premoli A.C., and Newton A.C. 2002. *Estado de conservación del ciprés de las Guaitecas (Pilgerodendron uviferum (Don) Florín) en Argentina*. *Bosque* 23(1): 11-19. Rusch, V., 2002. *Estado de situación de las áreas protegidas de la porción Argentina de la ecoregión valdiviana*. Mimeo APN. Schiaffinia M.I., and Vila A.R. 2012. *Habitat use of the wild boar, Sus scrofa Linnaeus 1758, in Los Alerces National Park, Argentina*. *Studies on Neotropical Fauna and Environment* 47(1): 11-17. Serret A, 2000. El huemul. *Fantasma de la Patagonia*. pp: 1- 129. Zagier y Urruty publicaciones. Bs. As., Argentina. Vaira M., Akmentins M., et al. 2012. *Categorización del estado de conservación de los anfibios de la República Argentina*. *Cuad. herpetol.* 26 (Supl. 1): 131-159. Vila A.R., and Borrelli L. 2011. *Cattle in the Patagonian forests: Feeding ecology in Los Alerces National Reserve*. *Forest Ecology and Management* 261: 1306-1314.

d) Consultations : 10 études théoriques reçues. La mission a tenu des consultations approfondies avec des responsables et du personnel de l’Administration des parcs nationaux (APN) aux niveaux national, régional et du site, ainsi qu’avec des représentants du Ministère de l’environnement et du développement durable (MoESD) sous l’égide duquel est placée l’APN. Des discussions ont eu lieu avec d’autres ministères pertinents, y compris ceux des affaires étrangères ; du tourisme ; de l’éducation et des

sports ; et de la culture. La mission a rencontré la Commission nationale pour l'UNESCO en Argentine (CONAPLU) ; la Direction nationale pour la coopération et le financement international ; l'Institut national d'anthropologie et de la pensée latino-américaine ; la Commission nationale des monuments et des sites historiques ; l'administrateur du Complexe hydroélectrique Futaleufú ; l'Institut national de technologie agricole (INTA) ; le Centre andin-patagonien pour la recherche forestière (CIEFAP) ; l'Université nationale de Patagonie San Juan Bosco, le Conseil national pour la recherche scientifique et technique (CONICET) ; des représentants des gouvernements provincial et municipal ; et plusieurs ONG, y compris la Fundación Naturaleza para el Futuro. L'État partie a organisé une réunion avec 30 membres de l'« Association des communautés rurales de la Réserve Los Alerces » qui ont communiqué à la mission leur opposition explicite à la proposition de bien du patrimoine mondial pour les zones habitées du bien proposé, à savoir, à l'intérieur de la Réserve nationale.

e) Visite du bien proposé : Paula Bueno et Tilman Jaeger, 31 octobre – 8 novembre 2016

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : avril 2017

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé, le Parc national Los Alerces, est situé sur le versant argentin des Andes du Nord de la Patagonie, dans le nord-ouest de la province de Chubut, et sa limite occidentale coïncide avec la frontière du Chili dans sa totalité. Le bien proposé se compose de deux aires protégées contiguës (bien qu'elles soient reconnues comme une seule entité par l'instrument de déclaration officielle) : le Parc national Los Alerces (PNLA) et la Réserve nationale Los Alerces (RNLA) et couvre un peu moins de 260 000 ha (259 822 ha). Une zone tampon de 10 km couvrant 135 870 ha a été définie autour du bien proposé à l'exclusion des limites occidentales qui coïncident avec la frontière internationale.

Le nom du bien « Parc national Los Alerces » est utilisé de deux manières différentes. D'une part, il sert de terme générique pour faire référence à la superficie combinée du Parc national Los Alerces (188 379 ha) et de la Réserve nationale Los Alerces (71 443 ha), légalement classés, c'est-à-dire le bien proposé. D'autre part, il peut dans certains cas faire référence au plus petit Parc national Los Alerces qui n'est qu'une portion du bien proposé. Cette ambiguïté est fréquemment source de confusion. Pour éviter cette confusion, le présent rapport utilise rigoureusement et de manière cohérente « le bien proposé » pour faire une distinction entre la superficie proposée pour inscription et les deux aires protégées (PNLA et RNLA) qui la constituent. Le bien proposé fait partie d'un groupe de plusieurs parcs nationaux et aires protégées provinciales d'Argentine et il est également contigu avec le Parque Pumalín privé au Chili qui, lui-

même, fait partie d'un groupe de plusieurs aires protégées chiliennes contiguës qui vont jusqu'au Pacifique. Depuis 2007, une partie du PNLA a été l'une des nombreuses zones centrales de la Réserve de biosphère « Andino Norpatagonica ». Cette réserve de biosphère chapeaute la gestion et la conservation de 21 zones centrales couvrant 581 633 ha et formant une chaîne partiellement contiguë le long du versant argentin des Andes, dont le PNLA constitue un élément important près de l'extrémité méridionale de la Réserve de biosphère. À noter que la RNLA n'est pas une des zones centrales de la Réserve de biosphère.

Le secteur des Andes auquel appartient le bien proposé a été façonné de façon visible par les glaciations passées et par les nombreux glaciers (en régression) qui perdurent. Le bien proposé se trouve aussi dans la Ceinture volcanique andine extrêmement active, qui fait partie de la « Ceinture de feu du Pacifique », et connaît d'importantes éruptions périodiques. Avec un gradient de 480 à 2250 mètres au-dessus du niveau de la mer (montagne Cerro Situación), le bien proposé est situé dans le bassin supérieur du fleuve Grande ou Futaleufú, qui rejoint le Pacifique en prenant le nom de Yelcho, au Chili. La végétation est dominée par des forêts denses tempérées qui font place à des alpages en altitude, sous les pics rocheux des Andes. Des lacs, des rivières et des ruisseaux limpides aux diverses nuances de bleu et de vert sont des caractéristiques omniprésentes et contribuent à la beauté paysagère impressionnante, en particulier dans le Parc national. L'ensemble de montagnes majestueuses et partiellement glacées, faisant place à des forêts denses essentiellement intactes, uniquement interrompues par les innombrables lacs, rivières et ruisseaux clairs comme le cristal, est époustoufflant. Plusieurs grands lacs naturels ont été « submergés » sous la grande retenue Amutui Quimey qui s'étend dans le Parc national et dans la Réserve nationale. La retenue a été créée par le barrage de Futaleufú et l'infrastructure hydroélectrique associée, construits en 1978 dans la Réserve nationale.

Selon la classification écorégionale nationale de l'Argentine, le site proposé fait partie des « Forêts patagoniennes », une bande étroite de forêts ayant une vaste extension latitudinale, essentiellement le long de la frontière chilienne, que l'on appelle parfois aussi les Forêts des Andes patagoniennes. Le dossier suggère qu'environ les trois quarts du bien proposé sont couverts de forêts. Le bien proposé se trouve dans la Province biogéographique des Andes du Sud définie par Udvardy et se distingue par son emplacement aux limites australe et occidentale des zones montrant les influences des Forêts tempérées valdiviennes, à côté d'une transition abrupte vers les steppes de plaines beaucoup plus sèches de la Patagonie orientale, du côté atlantique. Certaines des forêts du PNLA jouissent d'un très haut degré de protection naturelle en raison de leur éloignement et de leur terrain accidenté, combiné à une longue histoire de conservation formelle, et sont donc exceptionnellement intactes. Dominées par plusieurs espèces de hêtres australs, elles possèdent des espèces d'arbres telles que le cyprès de Guaitecas

(*Pilgerodendron uviferum* - VU¹) et le cyprès de la Cordillère (*Austrocedrus chilensis* – LC). L'espèce d'arbre la plus visible est l'alerce ou cyprès de Patagonie (*Fitzroya cupressoides* - EN) endémique et en danger au plan mondial. L'alerce, souvent appelé localement lahuán, est l'espèce d'arbre de l'hémisphère Sud qui vit le plus longtemps et arrive deuxième au plan mondial, après *Pinus longaeva* (LC) en Californie. Le site proposé contient environ 7000 ha de célèbres peuplements anciens d'alerces de montagne et riverains, y compris le plus vieil arbre connu d'Argentine (2600 ans). Conjointement, ils constituent plus d'un tiers de tous les vestiges de forêts d'alerces d'Argentine.

Le bien proposé abriterait 544 espèces de plantes vasculaires dont 441 sont indigènes. Les événements de floraison de masse synchronisée du bambou de Colihue indigène (*Chusquea culeou*), censés suivre des cycles de 40 à 70 ans, sont un phénomène naturel remarquable avec de grandes conséquences écologiques à l'intérieur et autour du bien proposé. En effet, ils s'accompagnent d'une mortalité massive de plantes sur de vastes superficies, avec un bouleversement du sous-étage forestier, et rendent également les forêts extrêmement vulnérables au feu. Les populations de rongeurs indigènes (et aujourd'hui plusieurs espèces exotiques) ont une réponse marquée à la disponibilité massive de graines qui, à son tour, favorise de nombreux prédateurs moyens, oiseaux et mammifères, et même les populations de salmonidés introduites. Pour apprécier l'échelle, une floraison massive récente aurait touché 85 000 ha du bien proposé.

La faune comprend la plupart des mammifères de cette région des Andes. Le huemul ou cerf des Andes méridionales (*Hippocamelus bisulcus* – EN), timide et en danger au plan mondial, est le plus grand cervidé indigène des Andes, considéré comme une espèce emblématique pour la conservation dans le bien proposé. Le PNLA abrite aussi le pudu (*Pudu puda* - NT), l'espèce de cervidé la plus petite d'Amérique du Sud qui est plus commune et plus facile à observer. Parmi les autres exemples des 23 mammifères indigènes notés dans le dossier de la proposition, il y a le puma (*Puma concolor* - LC), mammifère grand prédateur de Patagonie, et deux petits félins menacés : le guigna ou kodkod (*Leopardus guigna* - VU) et le chat de Geoffroy (*Leopardus geoffroyi* - LC). Parmi la faune particulière, il y a le dromiciops ou colocolo, appelé localement « Monito del Monte » (*Dromiciops gliroides* - NT), un marsupial nocturne monotypique et endémique de Patagonie qui est un « fossile vivant » pouvant être relié aux marsupiaux anciens et éteints. Le bien proposé coïnciderait aussi avec la limite méridionale de l'aire de répartition de cette espèce. Parmi les mammifères exotiques, il y a le vison d'Amérique (*Neovison vison* - LC), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus* - LC), le sanglier (*Sus scrofa* - LC) et le cerf élaphe (*Cervus elaphus* - LC) ainsi que plusieurs espèces de rongeurs.

Le dossier note une avifaune d'environ 133 espèces confirmées, notamment des espèces charismatiques importantes pour la conservation mondiale telles que le condor des Andes (*Vultur gryphus*), le flamant du Chili (*Phoenicopterus chilensis*) et le canard à lunettes (*Specularis specularis*), tous quasi menacés selon la Liste rouge de l'UICN. Le bien proposé est reconnu comme faisant partie de la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) du Parc national Los Alerces y Laguna Terraplén. Il constitue aussi la limite orientale de la Zone d'oiseaux endémiques (ZOE) des « Forêts valdiviennes » et il est influencé par la ZOE de Patagonie du Sud – et, à ce titre, abrite certaines espèces d'oiseaux endémiques de ces deux zones.

La diversité de la faune reptilienne est limitée (trois espèces), mais le bien proposé a une diversité relativement élevée d'amphibiens, protégeant environ 15 espèces d'amphibiens dont trois espèces endémiques de Patagonie : *Batrachyla taeniata* (LC), *Batrachyla antartandica* (LC) et *Hylorina sylvatica* (LC). Il est noté que beaucoup d'amphibiens trouvés dans les Forêts tempérées valdiviennes ont une aire de répartition très étroite. *Rhinella rubropunctata* (VU) serait, selon la littérature, présent dans le PNLA et il y a une espèce endémique au site *Batrachyla fitzroya* (VU) qui serait restreinte à une seule île du lac Menéndez dans le bien proposé.

La Patagonie est célèbre pour sa faune de poissons d'eau douce endémiques à 100% et le bien proposé en abrite cinq. L'état de conservation des espèces d'eau douce indigènes de Patagonie est obscurci par le fait que la plupart des systèmes d'eau douce ont été envahis par plusieurs espèces de salmonidés introduites. Le bien proposé contient quelques rares zones où il n'y a pas d'espèces de poissons non indigènes, ce qui a une importance majeure pour la conservation des eaux douces.

Cette région est habitée et utilisée depuis longtemps, bien avant l'arrivée des Européens, et la présence humaine depuis au moins 3000 ans est attestée par des vestiges archéologiques. L'histoire de la colonisation de cette partie de la Patagonie argentine a commencé à la fin du 19^e siècle et l'établissement de zones protégées ne date que de quelques décennies après que la « frontière coloniale » ait atteint la région des lacs de Patagonie. En conséquence, beaucoup de forêts anciennes n'ont pas été soumises à une exploitation prolongée ni à la déforestation comme dans la plupart des zones de forêts tempérées du monde avant l'établissement d'aires protégées officielles. Aujourd'hui, une petite population réside dans la Réserve nationale. Villa Futalaufquen est le principal centre d'administration du parc et il y a d'autres résidents ruraux répartis en 38 localités.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

Le dossier de la proposition présente une méthode brève et quelque peu non conventionnelle d'analyse comparative. Cette méthode ne sépare pas les attributs comparatifs du bien proposé selon les deux

¹ Ces codes reflètent l'état de conservation de chaque espèce tel qu'indiqué dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN au moment de l'évaluation; pour plus d'informations, visitez <http://www.iucnredlist.org>

critères invoqués, à savoir (vii) et (x). Au lieu de faire une comparaison explicite avec des sites spécifiques, il établit cinq thèmes pour justifier la valeur relative du bien proposé. Pour paraphraser le dossier, ces thèmes comprennent tout d'abord un argument selon lequel le bien proposé se situe dans une région plus vaste qui a été identifiée comme une priorité mondiale de conservation des forêts et une lacune sur la Liste du patrimoine mondial. Deuxièmement, le bien proposé, s'il est inscrit, deviendrait le premier site inscrit de la Forêt tempérée valdivienne, une écorégion prioritaire mondiale (et deviendrait ainsi « une première étape » de ce qui pourrait être un futur site étendu). Troisièmement, certains arguments sont axés sur les espèces à grande longévité du bien proposé (l'alerce ou cyprès de Patagonie étant la deuxième espèce à plus grande longévité connue). Quatrièmement, le dossier argumente que le bon état des grands blocs de forêts d'un seul tenant, dans le bien proposé, protège une espèce ancienne qui, ailleurs, a souffert d'une fragmentation généralisée. Ici, les comparaisons sont faites avec les forêts de séquoias géants et de séquoias redwood des États-Unis ainsi que d'autres forêts d'alerces de la région qui seraient en moins bon état que celles du bien proposé. Enfin, le dossier décrit la singularité du bien proposé du point de vue de sa beauté naturelle et de son importance esthétique. Des références sont faites avec des paysages panoramiques semblables tels que les Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes (Canada) et le Parc national Plitvice (Croatie) sans tirer de comparaison.

Concernant les comparaisons directes avec d'autres aires protégées de la région, le Parc national Los Glaciares, au sud de la Patagonie argentine est le bien du patrimoine mondial naturel le plus comparable. De l'avis de l'UICN, le fait que le bien proposé soit axé sur les forêts tempérées place les deux sites suffisamment à part, outre la distance physique importante. Même s'il y a des forêts magellaniennes (forêts subantarctiques) dans le PN Los Glaciares qui, selon certaines classifications, font partie de la « Forêt patagonienne » générale et, selon certaines définitions, aussi des « Forêts valdiviennes », il y a d'importantes différences pour les forêts du bien proposé sous de nombreux aspects. Los Glaciares n'est également pas inscrit pour ses valeurs de biodiversité. Du côté chilien, les Parcs nationaux de Torres del Paine et Bernardo O'Higgins sont conjointement sur la Liste indicative du Chili depuis 1994. Du point de vue de l'analyse comparative, ils doivent être évalués principalement par rapport au Parc national Los Glaciares adjacent. Comme ce dernier, ils sont considérés tout à fait distincts du bien proposé en raison de leur situation beaucoup plus méridionale. Il y a toutefois de multiples parcs nationaux et autres aires protégées des deux côtés des Andes patagoniennes septentrionales, à proximité du bien proposé. Beaucoup se targuent d'avoir des valeurs semblables, y compris dans la perspective des critères (vii) et (x).

Concernant la justification du critère (vii), le dossier de la proposition invoque en premier lieu la beauté naturelle et l'importance esthétique et non des

phénomènes naturels exceptionnels ; toutefois, le fait que l'alerce soit le deuxième plus ancien organisme vivant de la Terre peut être considéré comme un phénomène exceptionnel dans le monde naturel. Le paysage et la grandeur sont effectivement très impressionnants dans le PNLA et peuvent être considérés extraordinaires du point de vue de la beauté paysagère. Toutefois, l'utilisation passée des sols et les impacts ont compromis la valeur esthétique de la RNLA contiguë. En outre, le bien proposé est situé dans une région beaucoup plus vaste, caractérisée et célèbre pour exactement le même type de paysage que celui du site. Les pics et les glaciers qui plongent dans un mélange de forêts et d'alpages parsemés de nombreux lacs, cours d'eau et ruisseaux clairs comme le cristal sont l'essence visuelle des Andes de Patagonie.

L'UICN et le WCMC de l'ONU Environnement ont complété l'analyse comparative du dossier de la proposition pour les valeurs de biodiversité. L'analyse spatiale et la littérature revue confirment que la biodiversité qui caractérise le bien proposé est d'importance mondiale au titre du critère (x) et probablement aussi du critère (ix), même si le bien n'est proposé qu'au titre du critère (x). En ce qui concerne le critère (ix), le bien proposé se trouve dans un point chaud terrestre, les Forêts valdiviennes et pluviales d'hiver chiliennes, et dans une écorégion prioritaire, les Forêts pluviales tempérées valdiviennes / archipel de Juan Fernández, qui ne sont pas encore représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Le site coïncide également avec un Centre de diversité végétale, Altoandina, uniquement représenté par un bien du patrimoine mondial, le Parc national Los Glaciares (Argentine), mais ce site n'est pas inscrit pour ses valeurs de biodiversité. L'on peut remarquer que le bien proposé protège plus de 7400 ha de forêts millénaires d'alerces, plus d'un tiers de l'aire de répartition connue en Argentine. Cette espèce est la plus grande espèce d'arbre trouvée dans ces forêts et l'une des espèces à la plus grande longévité au niveau mondial. L'alerce est un genre monotypique et une espèce menacée au plan mondial. Le dossier note que le site est très important pour la conservation des écosystèmes forestiers que l'on trouve dans les parties les plus au sud et les plus à l'est des zones montrant les influences des Forêts tempérées valdiviennes où des processus de spéciation importants se sont produits dans un contexte d'insularité biogéographique. Ces dernières ont en fait été décrites comme figurant parmi un petit nombre de forêts pluviales tempérées du monde. Les forêts ont été isolées d'autres biomes forestiers continentaux pendant des millions d'années et, en conséquence, les Forêts tempérées valdiviennes sont caractérisées par un taux d'endémisme très élevé.

Outre l'alerce, qui est une espèce menacée au plan mondial de grande importance pour la conservation, le site abrite une flore et une faune très diverses et présente un taux d'endémisme élevé, facteurs qui renforcent la justification du critère (x). Plusieurs espèces de mammifères menacées sont présentes telles que le huemul ou cerf des Andes méridionales, le pudu, le guigna ou kodkod et le dromiciops ou

colocolo. Le site a aussi une grande diversité d'oiseaux, y compris de nombreux oiseaux de proie. Globalement, il semble avoir un niveau de biodiversité au moins égal aux autres sites que l'on trouve dans la même unité biogéographique comme le Parc national Los Glaciares, également situé en Patagonie, et fait partie d'une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Le taux d'endémisme élevé du bien proposé est confirmé par les résultats de l'analyse du caractère irremplaçable qui suggère que le site est mondialement important pour la conservation de plusieurs espèces endémiques de Patagonie à l'aire de répartition restreinte. Pour témoin, on peut citer les très hautes notes obtenues spécifiquement par le PNLA pour son caractère irremplaçable (l'aire protégée comprend 72% du bien proposé), en particulier concernant les espèces d'amphibiens. Cette aire protégée recouvre 100% de l'aire de répartition totale de l'amphibien vulnérable *Batrachyla fitzroya* que l'on ne connaît que sur l'Isla Grande sur le lac Menéndez, dans le bien proposé.

Le bien proposé se trouve dans le biome des Forêts de feuillus et forêts mixtes tempérées néotropicales et dans le point chaud de la biodiversité des Forêts valdiviennes et pluviales d'hiver chiliennes que plusieurs études passées mentionnent comme des lacunes sur la Liste du patrimoine mondial. La nature unique du point chaud est due à sa position au carrefour entre deux grandes régions floristique et faunistique (la Province néotropicale et la Province de l'ancien Gondwana) ainsi qu'à sa situation « insulaire », entourée par l'océan Pacifique, les Andes et le désert. Il n'y a actuellement pas de bien du patrimoine mondial dans ce point chaud, mais il y en a un sur la Liste indicative, proposé pour le critère (x) sur la biodiversité : le Parc national de l'archipel Juan Fernández, au Chili.

Le fait que le dossier de la proposition mentionne que le site pourrait être la première étape de l'inscription des Forêts tempérées plus vastes du sud de l'Amérique du Sud suggère une volonté de l'État partie de proposer d'autres sites dans la région. L'information communiquée par l'UICN à l'État partie, suite à la première réunion du Panel, reflète l'opinion que d'autres régions du complexe d'aires protégées de la Réserve de biosphère Andino Norpatagonica et du Chili voisin pourraient ajouter des valeurs importantes à cette proposition. La réponse de l'État partie indique sa volonté d'envisager d'autres ajouts progressifs (dans le corridor écorégional – en conformité avec la Réserve de biosphère) mais souhaite procéder avec cette proposition comme première étape. L'État partie indique que chercher à présenter une proposition plus vaste en ce moment supposerait de longues négociations et consultations avec un plus grand nombre d'aires protégées, de provinces et un beaucoup plus grand nombre de communautés locales.

En termes d'intégrité comparative, les affirmations du dossier de la proposition indiquant que le site contient « des centres importants de forêts anciennes dans un

état de conservation extrêmement pertinent » sont confirmées et très importantes même si les forêts sont comparables à de plus vastes forêts situées dans des lieux plus reculés au Chili voisin. Toutefois, il convient que cela soit qualifié car le PNLA contient des forêts anciennes extrêmement précieuses qui sont difficiles d'accès et qui sont peut-être les forêts anciennes les mieux protégées d'Argentine. Ce n'est toutefois pas le cas dans la RNLA adjacente. La continuité du PNLA avec de grands blocs additionnels non fragmentés de forêts du Chili est remarquable et apporte un élément qui consolide sa valeur pour la conservation.

En conclusion, il convient de faire une distinction importante entre les valeurs des deux aires protégées composant le bien proposé. Le PNLA, par opposition à la RNLA, contient plus de 7000 ha de peuplements anciens d'alerces de montagne et riverains, y compris le plus vieil arbre connu d'Argentine (2600 ans) et les peuplements les plus intacts et les moins vulnérables d'Argentine. Le PNLA se trouve dans une région renommée pour sa splendeur paysagère et c'est un paysage exceptionnellement varié qui donne aux visiteurs un sentiment d'émerveillement et de grandeur. Le Parc national possède un caractère naturel au degré globalement élevé et présente une concentration remarquable de pics, de glaciers et de formes topographiques associées qui contrastent avec les forêts luxuriantes, les alpages et les lacs et rivières intacts.

Du point de vue des valeurs de la biodiversité, il est également clair que le bien proposé n'est pas la seule aire protégée de la région à présenter des caractéristiques exceptionnelles au plan mondial. Néanmoins, compte tenu du degré d'intégrité élevé de la majeure partie du bien proposé dans le PNLA et de l'emplacement particulier à l'extrémité orientale et australe de l'écorégion, on peut affirmer que le PNLA constitue une région très importante et, à certains égards, distincte dans toute l'écorégion. Les particularités comprennent des peuplements relativement grands et intacts de forêts anciennes, un taux d'endémisme élevé pour les amphibiens et les poissons et des habitats d'eau douce très rares où il n'y a pas d'espèces de poissons prédatrices introduites. Le bien coïncide également avec une région extrêmement précieuse au titre du critère (ix) même s'il n'est pas proposé en vertu de ce critère. Si ce n'est pas la seule forêt pouvant satisfaire aux critères de biodiversité, une partie du bien proposé (PNLA) démontre des valeurs qui sont au niveau nécessaire pour remplir les critères pertinents et fournissent aussi une plateforme importante pour de futures extensions en Argentine et au Chili voisin.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

La totalité du site fait partie du Réseau national des aires protégées d'Argentine (SNAP – Sistema Nacional de Áreas Protegidas de la Argentina), placé sous la juridiction de l'Administration des parcs nationaux (APN), un organe légalement établi et

autonome. Le bien proposé est une aire protégée nationale au titre de la Loi nationale n° 22,351 de 1980 et a été établi avec des objectifs juridiques axés sur la « protection et conservation » pour « la recherche scientifique, l'éducation et le plaisir des générations présentes et futures ».

En 1971, la Loi n° 19,292 a redéfini les limites et la superficie des deux aires protégées : le PNLA et la RNLA. Les secteurs sud de la RNLA comprennent des terres privées (1942 ha – 0,027% du bien proposé selon le dossier). Il y a des restrictions et des désaccords sur les titres fonciers qui créent des tensions et des controverses depuis longtemps. Certaines activités de subsistance sont explicitement autorisées dans la Réserve nationale comme, par exemple, le ramassage de bois de feu, l'élevage de bétail et le prélèvement de certains produits de la biodiversité sauvage.

Plusieurs règlements spécifiques de l'APN sont applicables au bien proposé, par exemple, les Règlements forestiers de 1994 pour les monuments naturels, les parcs nationaux et les réserves nationales dans la Région Andes-Patagonie ; les Règlements de 1997 pour l'exploitation de carrières sèches et le prélèvement de sols ; les Règlements de 1994 sur l'EIA pour les régions placées sous le mandat de l'APN ; et les règlements de 2007 sur la construction dans les parcs nationaux, les monuments nationaux et les réserves nationales.

Outre le statut de parc national et de réserve nationale, le site proposé bénéficie d'une législation plus récente et plus précise visant à protéger les forêts indigènes (Loi n° 26,331, « Ley de Protección de los Bosques Nativos de Argentina »), qui stipule « les normes minimales pour la protection environnementale des forêts indigènes ». La loi est extrêmement pertinente pour toutes les forêts des parcs nationaux. Du point de vue du site proposé, l'application de la loi suppose que 167 630 ha de forêts, environ les trois quarts de tout le site, méritent une protection intégrale (équivalent à la Catégorie I de l'UICN), tandis que le reste a le statut de la Catégorie II de l'UICN. Néanmoins, la mission de l'UICN signale qu'il n'y a aucune application de ces lois.

Du point de vue du paysage dans son ensemble, de grands efforts de protection sont consacrés à la Réserve de biosphère et comprennent un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La Réserve de biosphère a préparé un plan stratégique fondé sur un processus exhaustif de planification participative régionale. Une version « préliminaire » de ce plan aurait été approuvée « avec le consensus des autorités politiques et des acteurs régionaux clés dans les juridictions participantes ». Le dossier de la proposition ajoute qu'un « réseau d'institutions et d'acteurs travaille à l'application du plan et à une plus grande participation de nouveaux acteurs. »

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Le bien proposé comprend deux aires protégées contiguës et une zone tampon de 10 km pour une superficie de 135 870 ha qui entoure entièrement le bien sauf à l'ouest où celui-ci est limitrophe de la frontière avec le Chili. La configuration du bien proposé recouvre en général les éléments nécessaires contribuant à la Valeur Universelle Exceptionnelle invoquée en termes de caractéristiques paysagères, des points de vue et des attributs biologiques. Toutefois, il y a deux restrictions : premièrement, ces éléments sont largement concentrés dans le PNLA qui est dans un état naturel considérablement supérieur à la RNLA et, deuxièmement, la configuration ne tient pas compte des bassins versants, en particulier au nord et à l'est, où les limites sont tracées en ligne droite. Dans les deux cas, des sources d'importance critique sont exclues. Certaines subissent des pressions croissantes de spéculation foncière, perte et dégradation de forêts à cause des incendies et pâturage excessif du bétail. En compensation, le PNLA est relativement grand et fait partie d'une vaste région où l'empreinte humaine est globalement exceptionnellement faible. Sa contiguïté avec la grande aire protégée privée de Pumalín au Chili et sa proximité à de nombreuses aires protégées des deux côtés de la frontière internationale est d'importance majeure pour la conservation et ce cadre renforce l'intégrité. Des efforts devraient être faits pour élargir les limites à la fois du PNLA et de la RNLA afin d'inclure d'importants bassins versants.

Le bien proposé se compose de deux aires protégées contiguës dont le régime juridique et les objectifs de gestion diffèrent quelque peu même s'ils sont sous-tendus par la conservation. Le PNLA est beaucoup plus reculé et n'est pas habité. Les activités sont rigoureusement réglementées, en particulier dans les régions classées Catégorie I de l'UICN et l'accès est difficile dans l'ensemble, en particulier dans les forêts éloignées où il n'y a pas de route et sur les plus hautes altitudes accidentées. La RNLA contiguë comprend des terres privées mais elles n'occupent que 0,027% de la superficie de la réserve. Une zone plus grande de la RNLA fait l'objet de droits d'utilisation et souffre d'impacts malgré les règlements stricts sur l'utilisation des zones privées. Le nombre de personnes vivant dans la réserve est petit et essentiellement concentré à Villa Futalaufquen, le centre administratif du parc. La RNLA contient un barrage assez grand et des infrastructures associées qui ont été créés dans les années 1970 et dont on discute plus loin sous le point 4.5 Menaces. En raison de l'emplacement, de l'objectif de gestion, du zonage et de la gestion adéquate, le Parc national a un niveau d'intégrité beaucoup plus élevé que la Réserve naturelle. Bien que la RNLA comprenne quelques zones de valeur élevée pour la conservation, comme par exemple des habitats critiques pour le huemul endémique en danger (« Zone critique du Cerro Risco »), l'UICN considère que l'un dans l'autre, l'intégration de la Réserve nationale dans le bien proposé n'est pas nécessaire en raison des impacts passés et actuels et des écosystèmes modifiés. L'UICN considère que la RNLA assure une

zone tampon très efficace pour le PNLA et renforce donc considérablement la zone tampon de 10 km inscrite dans le dossier. La Réserve naturelle est gérée pour la conservation et l'APN exerce un contrôle plein et entier sur la Réserve naturelle et le Parc national adjacent, fournissant ainsi une gestion homogène entre les deux aires protégées, et garantissant que la RNLA atténue les menaces pour le PNLA beaucoup plus intact.

D'après le dossier, on ne peut pas dire clairement quelle est la motivation exacte de la zone tampon de 10 km de large prévue ni quels sont les mesures et les mécanismes en place pour traiter les menaces venant des environs. Au-delà du site, la zone tampon proposée pour le bien proposé ne semble pas, en soi, être sous-tendue par des dispositions institutionnelles ou la participation de parties prenantes. L'initiative pour la Réserve de biosphère et le projet du FEM en rapport, consacré à un « corridor de conservation écorégionale », sont les manifestations les plus tangibles des efforts de conservation déployés au-delà du site. L'application du projet et l'établissement de la Réserve de biosphère ont stimulé la prise en compte de la nécessité de la conservation et de la gestion au-delà du site mais il faudra procéder à d'autres travaux pour renforcer les régimes réglementaires, de sensibilisation et d'incitation dans la zone tampon, pour offrir une protection additionnelle digne de ce nom. Comme noté plus haut, l'UICN recommande d'exclure la RNLA du bien proposé et de renforcer ainsi la zone tampon.

La plupart des évaluateurs théoriques conviennent que l'importance de la région pour la conservation réside dans la présence d'aires protégées multiples et que le principal problème pour la conservation sera de maintenir la connectivité et la résilience face à la fragmentation et au changement climatique. À cet égard, l'UICN se félicite de l'intérêt exprimé par l'État partie pour la création de futures extensions si la proposition actuelle est inscrite.

L'UICN considère que les limites d'une partie du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations mais que la Réserve nationale Los Alerces devrait être exclue du bien proposé et intégrée à la zone tampon.

4.3 Gestion

Comme noté plus haut, l'APN est l'autorité qui a la responsabilité du bien proposé. Le système de gestion est une approche classique, dirigée par le gouvernement, hiérarchique, avec quelques possibilités de participation du public. Les dispositions de gouvernance sont axées sur la prise de décisions par une agence du gouvernement central avec quelques éléments décentralisés aux niveaux régional et du site. Le bien proposé bénéficie d'un accès direct et utile à l'information scientifique. Il y a des réseaux fonctionnels reliant la gestion du parc avec des instituts de recherche argentins renommés comme le Centre andin-patagonien pour la recherche forestière et l'Institut national de technologie agricole. Malgré l'absence d'organes consultatifs scientifiques officiels,

la communication et les réseaux semblent être efficaces et permettent un bon travail, y compris de part et d'autre de la frontière internationale où l'on peut constater un bon échange technique avec le Chili. L'UICN note que les changements institutionnels relativement récents qui ont transféré l'APN du Ministère du tourisme au Ministère de l'environnement et du développement durable semblent avoir eu l'effet positif de remettre l'accent institutionnel et politique sur les résultats en matière de conservation.

Le bien proposé est un mélange de Parc national (Catégorie II de l'UICN) et de Réserve nationale (Catégorie VI); toutefois, le Parc national officiellement déclaré n'est pas habité, n'a pas de routes et contient d'importantes zones considérées *de facto* comme des sites de Catégorie I de l'UICN. Ces zones comprennent une « Zone intangible » (comparable à la Catégorie Ib de l'UICN) et une « Réserve naturelle intégrale » (Catégorie Ia) composant 47,7% du bien proposé. L'État partie suggère de classer 6% supplémentaires, situés dans la Réserve nationale, en Catégorie Ib de l'UICN (zone de nature sauvage) car ils protègent un habitat d'importance critique pour le huemul. On peut donc dire que le bien proposé contient une portion importante de zones de Catégorie I de l'UICN. La RNLA est habitée par des descendants des premiers colons « européens », ainsi que par le personnel du parc. La Réserve nationale est aussi l'endroit où se trouvent la principale infrastructure et les services pour les visiteurs, ainsi qu'une infrastructure hydroélectrique datant des années 1970. Selon la proposition, la RNLA « possède d'importantes valeurs de conservation en soi » tout en servant aussi de « zone tampon intérieure ».

Le bien proposé est couvert par un plan de gestion de 1997 qui contient sept objectifs axés sur la conservation des écosystèmes et des processus naturels des Andes et du nord de la Patagonie; la protection des valeurs paysagères; les possibilités de recherche et d'éducation; les loisirs et le tourisme. Le plan de gestion est en révision et mis à jour dans le but de renforcer les éléments participatifs. Il existe un contexte de planification plus développée, spécifique au tourisme et comprenant un « Plan fédéral stratégique pour le tourisme durable (PFETS 2020) – Plan national pour le tourisme 2020 », qui reconnaît les aires protégées comme un pilier du tourisme en Argentine et une niche touristique. D'autres activités prescrivent des plans de promotion du tourisme aux niveaux régional et provincial comme le programme des sentiers andins et des efforts au niveau de la province de Chubut.

La gestion quotidienne dépend d'outils largement utilisés comme le zonage, les plans de gestion, les planifications opérationnelles annuelles, les évaluations de l'efficacité de la gestion et les plans opérationnels annuels. Quelques évaluations spasmodiques de l'efficacité de la gestion ont été menées depuis 2002 et ont conclu que la gestion du PNLA est satisfaisante ou supérieure à la moyenne lorsqu'on la compare au plan national.

Le bien proposé emploie 100 personnes, notamment un corps de garde de 38 personnes et 32 pompiers. Un petit nombre de ces personnes (12) sont des employés temporaires. Un appui supplémentaire est accordé par le Bureau régional de Patagonie de l'APN à Bariloche, sous forme d'assistance technique et de coopération aux projets et d'application générale de la gestion ; toutefois, le PNLA fait directement rapport au siège de l'APN. La gestion est structurée dans différents domaines de conservation et d'utilisation thématiques tels que la restauration de la forêt, le suivi, le contrôle et la gestion des espèces exotiques, ainsi que le patrimoine culturel tangible et intangible. Le PNLA bénéficie d'un corps de gardes professionnels des parcs nationaux. L'Argentine est un des rares pays de la région à offrir une formation professionnelle et une carrière à ses gardes.

Le dossier de la proposition donne un chiffre budgétaire pour 2014, notant un budget annuel opérationnel de ARS 3 688 000 pour cette année-là et ARS 22 942 480 pour les salaires du personnel (en gros, USD 245 000 et USD 1,5 million, respectivement, au moment de la rédaction du rapport). Le gouvernement central est la principale source budgétaire. Malgré quelques fluctuations passées, l'APN jouit d'un profil institutionnel fort et d'une sécurité budgétaire. Certes, des ressources supplémentaires renforceraient la position et permettraient d'ouvrir des possibilités additionnelles, mais le niveau de financement est acceptable et il semble qu'il n'y ait pas actuellement de préoccupations quant à des diminutions importantes du budget dans un avenir prévisible.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Communautés

Un nombre limité de résidents vit à Villa Futalaufquen, le seul établissement du bien proposé, situé dans la RNLA. Le dossier de la proposition indique un total de 209 résidents permanents et temporaires (recensement de 2012). L'État partie a facilité une bonne interaction entre la mission de l'UICN et les résidents, organisant notamment une réunion avec l'« Association des communautés rurales de la Réserve Los Alerces » et a transmis de manière transparente les préoccupations et l'opposition des résidents à un statut possible de patrimoine mondial. L'UICN note que cette question concerne la totalité de la Réserve nationale car il y a des droits locaux sur l'ensemble de l'aire protégée, les préoccupations clés concernant les restrictions croissantes de ces droits. Un pourcentage très élevé de résidents a exprimé le sentiment général que les restrictions sont excessives et que les possibilités d'influencer sur les décisions ou d'être écoutés sont insuffisantes. Le message constant était que la proposition du Parc national est totalement acceptée tandis que l'association s'oppose explicitement à la proposition de la Réserve nationale. Le principal objectif dans la RNLA est de résoudre les revendications territoriales déjà anciennes qui, selon la population, pourraient être encore plus compromises par un statut possible de patrimoine mondial. La

mission signale, toutefois, que beaucoup de résidents ont bénéficié du statut d'aire protégée à différents égards. Tous ceux qui participent au tourisme comprennent pleinement que le Parc national est leur ressource principale. Beaucoup ont, à un moment ou un autre, travaillé à plein temps ou même de manière saisonnière pour l'APN de sorte qu'il serait simpliste de décrire la situation comme une rencontre polarisée entre deux groupes d'acteurs. En général, il semble qu'il y ait un manque de clarté au plan local sur ce que signifie ou ne signifie pas le statut de patrimoine mondial mais il y a néanmoins une forte opposition locale à l'inscription de la RNLA.

En résumé, l'UICN note que si les procédures de consultation à l'intérieur des parcs nationaux d'Argentine en sont encore à leurs balbutiements, il y a des initiatives pour y remédier, par exemple en mettant à jour le plan de gestion du PNLA. L'État partie a fait des efforts transparents et louables pour présenter et discuter ouvertement les tensions et les conflits. Le problème touche, à différents degrés, presque la totalité de la RNLA et l'opposition déclarée à l'inscription au patrimoine mondial émane d'un très fort pourcentage de résidents. Le statut de patrimoine mondial ne devrait pas, matériellement, imposer d'autres restrictions sur l'utilisation des ressources naturelles car les régimes sont déjà en place mais il n'est pas considéré approprié d'inclure la Réserve nationale dans le bien proposé. Cette opinion est renforcée par l'intégrité considérablement plus faible de la RNLA par rapport au PNLA. Au contraire, avec une bonne gestion et des politiques de partage des avantages, le statut de patrimoine mondial devrait servir à obtenir des améliorations pour la population locale comme cela a été démontré pour de nombreux biens du patrimoine mondial dans, par exemple, l'initiative de gestion communautaire des aires protégées pour la conservation (COMPACT) soutenue par le PNUD/FEM. L'État partie, par l'intermédiaire de l'APN, est encouragé à résoudre ces conflits relatifs aux propriétés privées, en s'appuyant sur les enseignements acquis dans d'autres biens du patrimoine mondial quant à l'accès et au partage des avantages pour améliorer les relations et encourager l'intendance par la communauté locale.

4.5 Menaces

Le tourisme est une dimension importante de la gestion et, explicitement, un objectif du plan de gestion du site. Le dossier de la proposition indique que le tourisme est axé sur la Réserve nationale et que le nombre de touristes a augmenté, dépassant le chiffre de 170 000 pour la saison 2013-2014. La plupart des visiteurs arrivent entre janvier et avril et la majeure partie sont des résidents régionaux. Les visiteurs peuvent s'adonner à toute une gamme d'activités récréatives en plein air et la demande augmente pour les sports d'aventure tels que le canoë, la planche à voile, le kayak, le kitesurf et le stand up paddle ce qui crée des problèmes pratiques et politiques pour la gestion du parc. La grande route n° 71, qui traverse des paysages de grande qualité panoramique, permet aux visiteurs de traverser la réserve et il est proposé d'en faire une route asphaltée. Le tourisme n'est pas

encore excessif mais en croissance constante, poussé par la demande locale des villes voisines comme Esquel et Trevelin. L'APN a entrepris des évaluations sélectives de capacité de charge dans les zones très visitées telles que le sentier de la Forêt millénaire d'alerces. L'APN autorise et contrôle toutes les activités dans le parc comme le tourisme et les loisirs, la pêche, la construction et la recherche, etc. Des opérateurs de tourisme privés et des concessionnaires ont exprimé leur mécontentement quant au traitement lent et imprévisible des permis mais, en général, les relations sont positives. Si le site est inscrit, le tourisme augmentera sans doute plus fortement, nécessitant des réponses de gestion rapides et efficaces.

L'impact le plus visible et le plus direct de l'utilisation par l'homme est certainement le barrage et la production hydroélectrique associée ainsi que l'infrastructure d'accès dans la Réserve nationale. Le projet d'infrastructure datant des années 1970 précède la proposition et a changé de manière radicale les caractéristiques visuelles et l'écologie d'une part importante du bien, car sa retenue de 40 km pénètre dans les deux aires protégées qui forment le bien proposé. Un tel développement infrastructurel est, en général, un impact négatif important pour l'intégrité et clairement inapproprié s'il est proposé comme nouvelle activité dans tout bien du patrimoine mondial naturel. Bien que la retenue s'étende sur le Parc national adjacent, l'essentiel du développement intrusif se trouve dans la Réserve nationale plus altérée. L'UICN ne voit pas de moyen efficace d'exclure totalement ce développement de la zone proposée pour inscription sans mettre en danger les valeurs importantes du PNLA et considère donc que la RNLA devrait être exclue du bien proposé et devenir une partie de la zone tampon du PNLA plus intact. Il importe de noter que l'APN conserve la pleine autorité de gestion sur la RNLA de sorte que cette recommandation ne compromet pas la capacité de gérer les impacts issus du développement, y compris toute activité de maintenance ou de mise à niveau potentielle.

Le PNLA souffre de l'introduction de différentes espèces. Le dossier note « 544 espèces de plantes vasculaires [...] dont 441 sont indigènes », ce qui suggérerait la présence de 103 espèces de plantes vasculaires introduites, en gros un cinquième du total. On ne sait pas clairement quels problèmes exacts ces espèces représentent ou pourraient représenter mais la mission a noté des pins introduits, le pin Douglas et des saules comme étant parmi les espèces exotiques envahissantes les plus évidentes pour la végétation. Le dossier de la proposition note des pathogènes qui pourraient mettre en péril l'alerce et d'autres espèces d'arbres ; toutefois, on ne sait pas clairement quelle est la situation ni le risque.

Parmi les animaux introduits, les plus visibles sont le cerf élaphe, le sanglier, le lièvre d'Europe et le bétail errant, y compris des bovins et des ovins, mais aussi des prédateurs comme les chats et les chiens errants. Ces derniers s'attaquent probablement au huemul et au pudu. Parmi les mammifères introduits moins

visibles, il y a le vison d'Amérique, un prédateur moyen, connu pour avoir des impacts importants sur l'avifaune par la prédation des nids et la propagation d'organismes dans les masses d'eau. Il y a deux espèces de rats et une espèce de souris exotiques. Un des problèmes est la transmission de maladies entre le bétail errant et les animaux sauvages ainsi que le risque élevé pour la santé humaine, comme par exemple de maladies connues pour être transmises par des rongeurs non indigènes. Dans le cas des chats et chiens errants, la principale préoccupation est la prédation et le stress qu'ils induisent.

Les systèmes d'eau douce sont extrêmement vulnérables et ont souffert d'introductions passées de plusieurs espèces de truites et de saumons qui ont établi des populations autonomes à travers presque toute la Patagonie. Les espèces indigènes subissent les impacts de la prédation et de la concurrence en dehors de modifications plus complexes de l'habitat. La gestion nécessite de prendre des mesures de compromis difficiles car la présence de plusieurs espèces est à la fois une préoccupation majeure pour la conservation et la base d'une expérience touristique de luxe en plein essor. Paradoxalement, le barrage a empêché la migration en amont du saumon non indigène, contribuant ainsi de manière inattendue à la conservation.

Dans le bien proposé, l'élevage est limité à des zones situées dans la RNLA. La région touchée couvrirait environ 22 000 ha et il y aurait, selon les estimations, 1000 à 1200 grands animaux et 1700 petits animaux. Cet impact s'applique à moins de 8,5% de la totalité du bien proposé et les niveaux d'élevage actuellement signalés sont relativement légers ; toutefois, de vastes régions de la RNLA présentent des traces de nombreuses années de pressions de pâturage graves avec peu de preuves de régénération des forêts dégradées. Le pâturage est exclu du PNLA bien qu'il existe quelques difficultés du point de vue du respect, et un nombre inconnu d'animaux errants se trouvent dans le Parc national, comme l'ont confirmé des caméras-pièges.

Le bien proposé a une histoire d'incendies sauvages et des rapports des années 1940 suggèrent qu'environ 50 000 ha ont été affectés à l'époque. L'APN a des capacités de suppression des feux, une brigade anti-incendie en forêt et elle applique un Plan de protection contre les incendies forestiers qui a été préparé en 2014/2015. Cependant, les incendies sauvages ne semblent pas être considérés comme une menace écologique importante et il n'y a pas de programmes de brûlage prescrits pour réduire les menaces en été ou à des fins écologiques.

En résumé, l'UICN reconnaît que le bien proposé est une partie intégrante et importante d'une région beaucoup plus vaste ayant une importance élevée pour la conservation au plan mondial mais le PNLA présente, en soi, de toute évidence, des valeurs de conservation exceptionnelles, comme le prouve la qualité irremplaçable élevée de cette région pour la conservation des espèces. Il y a plusieurs problèmes d'intégrité axés sur la RNLA qui sont considérés

comme ayant compromis la justification inhérente de l'inscription du bien proposé dans son ensemble. L'UICN recommande donc d'exclure la Réserve naturelle du bien proposé.

L'UICN considère qu'une partie du bien proposé, à savoir le Parc national Los Alerces, remplit les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

L'UICN note que le bien proposé est contigu à plusieurs aires protégées impressionnantes du Chili, y compris le Parque Pumalín appartenant et géré par des privés, qui assurent une zone tampon *de facto* extrêmement efficace pour le PNLA à l'ouest. Les communautés de la conservation chilienne et argentine procèdent à des échanges techniques réguliers de part et d'autre des frontières et des dialogues récents ont été entamés sur la conservation transfrontière au niveau gouvernemental. Un bon exemple de cette identification conjointe de priorités pour la conservation est celui des « Forêts tempérées valdiviennes » qui font participer un groupe important d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des deux pays. Un autre exemple concerne la coopération entre les deux réserves de biosphère qui est coordonnée bien qu'elles ne constituent pas une initiative de réserve de biosphère transfrontalière officielle. Des engagements politiques solides et récents visant à associer les approches sont indiqués dans les deux pays. Des possibilités ont été notées plus haut pour des extensions progressives afin de créer un bien du patrimoine mondial plus ambitieux reflétant les valeurs générales de cette écorégion. Dans une perspective technique, il y a des avantages évidents à renforcer la coordination et la coopération transfrontière entre les États parties Argentine et Chili.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription du **Parc national Los Alerces** est proposée au titre des critères naturels (vii) and (x).

Critère (vii) : Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle ou importance esthétique

Une grande partie du bien proposé, à savoir le Parc national Los Alerces, préserve une diversité de paysages. Il contient un vaste système de lacs et de rivières naturels limpides interconnectés, aux eaux parées de couleurs spectaculaires avec des tons changeants de vert, de bleu et de turquoise selon l'intensité de la lumière solaire et le moment de l'année. Les rivières et les lacs aux eaux cristallines sont entourés de forêts valdiviennes tempérées luxuriantes serties dans un écrin de montagnes, de glaciers et de sommets enneigés. La forêt de cyprès de Patagonie est un élément célébré de ce paysage majestueux ; elle est particulièrement remarquable sur le bras nord du lac Menéndez où se trouve la Forêt millénaire de cyprès de Patagonie, dans un

environnement de forêt pluviale de fougères, mousses, lichens, lianes et bambous, qui possède le plus grand et le plus ancien cyprès mesurant près de 60 mètres de hauteur et qui aurait à peu près 2600 ans. Le Parc national Los Alerces conserve un caractère naturel extrêmement prononcé et offre aux visiteurs une expérience marquante.

L'UICN considère qu'une partie du bien proposé remplit ce critère.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

Une grande partie du bien proposé, à savoir le Parc national Los Alerces, contient des zones mondialement importantes et non perturbées de forêts patagoniennes, influencées par des éléments de forêts tempérées valdiviennes, une écorégion prioritaire pour la conservation de la biodiversité à l'échelon mondial. L'écorégion valdivienne s'est développée en insularité biogéographique marquée, dans laquelle des processus importants de spéciation ont eu lieu, témoin de la présence de genres et même d'ordres taxonomiques reliques, ainsi que de nombreuses espèces endémiques et menacées : 34% des genres de plantes ligneuses sont endémiques et parmi eux 80% ne sont connus que d'une seule espèce et certains sont des reliques ayant survécu aux périodes de glaciation. Le cyprès de Patagonie menacé au plan mondial est la deuxième espèce d'arbre à la vie la plus longue du monde (>3 600 ans). À la différence de beaucoup d'autres forêts de cyprès de Patagonie qui montrent des signes d'altération due à l'exploitation, à l'élevage de bétail ou aux incendies, la forêt du bien proposé est en excellent état, ce qui contribue à la viabilité à long terme des populations naturelles de l'espèce.

L'UICN considère qu'une partie du bien proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/17/41.COM/8B et WHC/17/41.COM/INF.8B2 ;

2. Inscrit le **Parc national Los Alerces (Argentine)** sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels (vii) et (x), notant que les limites adoptées comprennent uniquement le Parc national Los Alerces officiellement classé, et inclut la Réserve nationale Los Alerces dans la zone tampon de la zone inscrite.

3. Adopte la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le Parc national Los Alerces se trouve dans les Andes, au nord de la Patagonie et ses limites occidentales coïncident avec la frontière chilienne. Le bien coïncide avec le Parc national Los Alerces

officiellement classé et couvre 188 379 ha avec une zone tampon d'environ 207 313 ha comprenant la Réserve nationale Los Alerces (71 443 ha) plus une zone supplémentaire (135 870) qui forme une bande de 10 km de large entourant le bien sauf à la frontière chilienne.

Les glaciations successives ont façonné le paysage de la région et créé des formes géomorphologiques spectaculaires telles que des moraines, des dépôts fluvioglaciaires et glaciolacustres, des cirques glaciaires, des successions de lacs aux eaux claires, des vallées suspendues, des roches moutonnées et des vallées en U. Le Parc se situe sur le bassin du fleuve Futaleufú qui comprend un système complexe de rivières et de lacs successifs, régulant le drainage des abondantes précipitations de neige et de pluie. Le bien est dominé par la présence de la forêt patagonienne qui occupe une partie du sud du Chili et de l'Argentine. Cette forêt est un des cinq types de forêts tempérées du monde et la seule écorégion de forêts tempérées que l'on trouve en Amérique latine et Caraïbes. Le bien est vital pour la protection de certaines des dernières parcelles de forêt patagonienne d'un seul tenant, quasi vierge, et c'est l'habitat de nombreuses espèces de la faune et de la flore endémiques et menacées, notamment la plus ancienne population d'alerces ou cyprès de Patagonie (*Fitzroya cupressoides*), un conifère endémique d'Amérique du Sud.

Critères

Critère (vii)

Le bien préserve une diversité de paysages. Il contient un vaste système de lacs et de rivières naturels limpides interconnectés, aux eaux parées de couleurs spectaculaires avec des tons changeants de vert, de bleu et de turquoise selon l'intensité de la lumière solaire et le moment de l'année. Les rivières et les lacs aux eaux cristallines sont entourés de forêts valdiviennes tempérées luxuriantes serties dans un écrin de montagnes, de glaciers et de sommets enneigés. La forêt de cyprès de Patagonie est un élément célèbre de ce paysage majestueux ; elle est particulièrement remarquable sur le bras nord du lac Menéndez où se trouve la Forêt millénaire de cyprès de Patagonie, dans un environnement de forêt pluviale de fougères, mousses, lichens, lianes et bambous, qui possède le plus grand et le plus ancien cyprès mesurant près de 60 mètres de hauteur et qui aurait à peu près 2600 ans. Le Parc national Los Alerces conserve un caractère naturel extrêmement prononcé et offre une expérience profonde aux visiteurs.

Critère (x)

Le bien contient des zones mondialement importantes et non perturbées de forêts patagoniennes, influencées par des éléments de forêts tempérées valdiviennes, une écorégion prioritaire pour la conservation de la biodiversité à l'échelon mondial. L'écorégion valdivienne s'est développée en insularité biogéographique marquée, dans laquelle des processus importants de spéciation ont eu lieu, témoin de la présence de genres et même d'ordres taxonomiques reliques, ainsi que de nombreuses espèces endémiques et menacées : 34% des genres

de plantes ligneuses sont endémiques et parmi eux 80% ne sont connus que d'une seule espèce et certains sont des reliques ayant survécu aux périodes de glaciation. Le cyprès de Patagonie menacé au plan mondial est la deuxième espèce d'arbre à la vie la plus longue du monde (> 3 600 ans). À la différence de beaucoup d'autres forêts de cyprès de Patagonie qui montrent des signes d'altération due à l'exploitation, à l'élevage de bétail ou aux incendies, la forêt de ce bien est en excellent état, ce qui contribue à la viabilité à long terme des populations naturelles de l'espèce.

Intégrité

La zone inscrite correspond au Parc national Los Alerces, une aire protégée légalement équivalente à la Catégorie II de l'UICN. Le bien est inhabité et il n'y a aucune route à l'intérieur ; il contient d'importantes zones intégralement protégées (équivalent à la Catégorie I de l'UICN). Celles-ci comprennent une « zone intangible » (comparable à la Catégorie Ib de l'UICN) et une « Réserve naturelle intégrale » (Catégorie Ia) dont la superficie totale est de 125 463 ha, soit deux tiers du bien. De plus, certaines forêts du bien jouissent d'un très haut degré de protection naturelle en raison de leur éloignement et de leur terrain accidenté, combiné à une longue histoire de conservation formelle, et sont donc exceptionnellement intactes. Le bien contient les peuplements les plus intacts et les moins vulnérables de la forêt tempérée valdivienne en Argentine et a une taille suffisante pour maintenir sa Valeur Universelle Exceptionnelle. D'autres sites, en Argentine et au Chili voisin, offrent également un potentiel d'expansion future de ce bien.

La Réserve nationale Los Alerces contiguë de 71 443 ha fait partie de la zone tampon du bien et est également une aire protégée équivalente à la Catégorie VI de l'UICN, ce qui signifie qu'une utilisation durable de ses ressources est autorisée. La réserve nationale est habitée par un petit nombre de personnes et est utilisée pour le pâturage. On y trouve la plupart des activités touristiques et elle contient les infrastructures principales et les services réservés aux visiteurs. C'est aussi dans la réserve nationale que se trouve le barrage de Futaleufú, la retenue et l'infrastructure hydroélectrique associée datant des années 1970. La retenue créée par le barrage pénètre dans certaines zones du bien proposé. Un des intérêts les plus frappants du bien est sa beauté esthétique impressionnante. L'ensemble de montagnes majestueuses, partiellement englacées, passant à des forêts denses et essentiellement intactes dans la majeure partie du bien, uniquement interrompues par les innombrables lacs cristallins, rivières et sources, est visuellement époustoufflant. Le barrage est un élément artificiel majeur du paysage qui constitue une caractéristique de longue date portant préjudice de façon permanente au paysage naturel.

Obligations en matière de protection et de gestion

Le bien fait partie du Réseau national d'aires protégées d'Argentine (SNAP - Sistema Nacional de Áreas Protegidas de la Argentina), qui est sous la juridiction de l'Administration des parcs nationaux (APN), un organisme autonome, créé par la Loi

no 12,103 en 1934, réglementé par la Loi nationale no 22,351 de 1980. L'objectif juridique global du bien est la protection et la conservation pour la recherche scientifique, l'éducation et le plaisir des générations présentes et futures. Tout le territoire appartient au domaine public, conformément aux dispositions juridiques.

Il y a des conflits depuis longtemps dans la réserve nationale, qui fait partie de la zone tampon, concernant les droits fonciers sur la propriété privée. Les terres privées n'existent que sur une petite superficie, mais les droits d'utilisation s'étendent à des zones beaucoup plus vastes de la réserve nationale. Il est important de rechercher une solution satisfaisante en collaborant avec les communautés locales pour limiter les impacts et optimiser les avantages de l'inscription au patrimoine mondial pour les parties prenantes.

Un plan de gestion du bien a été adopté légalement en 1997 et sera révisé et mis à jour selon les besoins. Il comprend des dispositions pour renforcer l'approche participative de la gestion. Le bien bénéficie de ressources humaines et financières adéquates pour sa gestion et dispose d'un corps de garde extrêmement professionnel, responsable de la surveillance sur le terrain et de l'application des lois. Cependant, les ressources opérationnelles sont très limitées et doivent être améliorées.

L'une des valeurs clés du bien étant son caractère naturel très élevé, il est impératif d'éviter tout développement supplémentaire pouvant entraîner le morcellement du bien. Les impacts du barrage de Futaleufú, de la retenue et de l'infrastructure associée doivent être soigneusement surveillés pour atténuer les impacts passés, actuels ou futurs. Tout changement important de cette infrastructure doit être évité. Toute maintenance de routine ou mise à niveau inévitable doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse de l'impact sur l'environnement afin de protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien contre tout impact.

La mise en place d'un tourisme et de loisirs durables est un objectif important de la gestion et fait l'objet d'un zonage prévoyant de grandes restrictions du point de vue spatial et en matière de gestion. Malgré ces

mesures, la croissance du tourisme et des loisirs, poussée par une demande locale croissante des villes voisines, est une préoccupation. Cette demande pourrait augmenter avec l'inscription du parc sur la Liste du patrimoine mondial. Les espèces envahissantes, qui constituent une menace majeure dans toute la région, nécessitent des mesures de contrôle effectives, en particulier pour éviter les impacts sur les écosystèmes d'eau douce fragiles présents dans le bien.

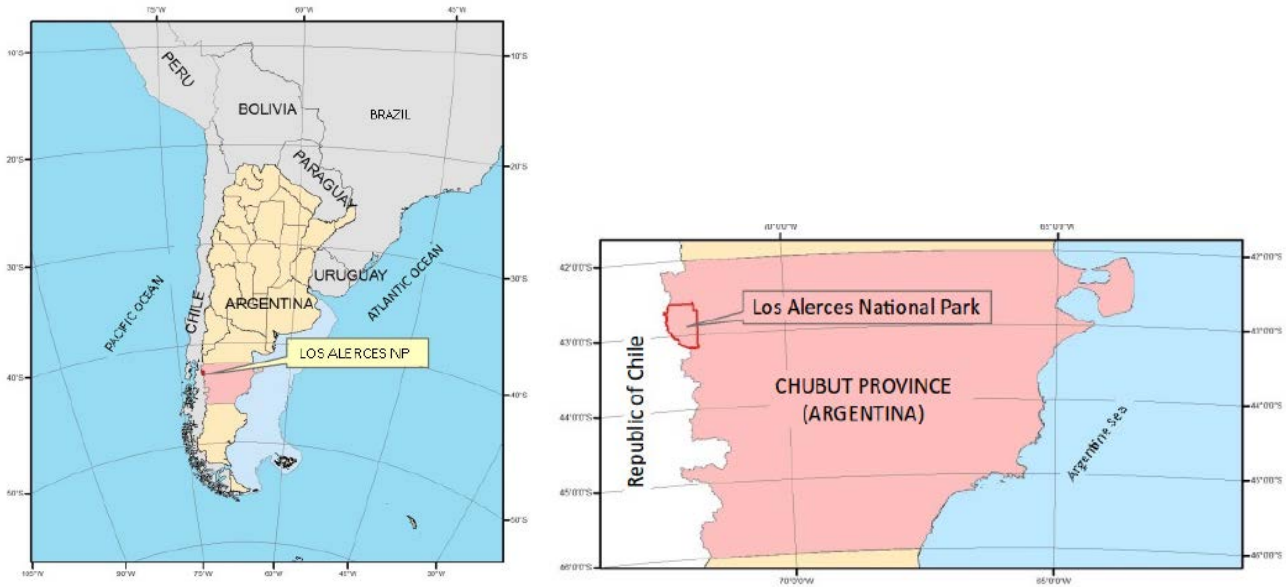
4. Demander à l'Etat partie de surveiller attentivement les opérations et l'impact du barrage de Futaleufú, de la retenue et de l'infrastructure associée, pour éviter et/ou atténuer les impacts négatifs sur la Valeur Universelle Exceptionnelle, et de s'assurer que la maintenance de routine ou toute mise à niveau prévue soit, au préalable, soumise à une étude d'impact environnemental et social rigoureuse.

5. Demander en outre à l'État partie, en coopération avec l'État partie Chili, s'il y a lieu, d'envisager l'extension future potentielle du bien pour inclure des zones additionnelles le long du corridor écorégional de la Réserve de biosphère Andino Norpatagonica qui renforcerait la conservation des valeurs naturelles des forêts tempérées valdiviennes et habitats associés de l'écorégion dans son ensemble.

6. Se féliciter des efforts déployés par l'État partie pour réduire le morcellement des habitats et atténuer les effets du changement climatique dans le cadre du projet du Fonds pour l'environnement mondial et de l'Initiative Réserve de biosphère qui sont appliqués dans la région où se trouve le bien, et recommander à l'État partie d'examiner soigneusement les résultats et recommandations de ce projet et de cette initiative lorsqu'il préparera une extension potentielle du bien, comme recommandé ci-dessus.

7. Encourager l'Etat partie, avec le soutien de l'UICN si nécessaire, à s'efforcer de résoudre les relations avec les propriétaires fonciers privés dans la zone tampon en s'appuyant sur les leçons apprises dans d'autres biens du Patrimoine mondial sur l'accès et le partage des avantages afin d'améliorer les relations et de favoriser l'intendance par la communauté locale.

Carte 1 : Localisation du bien proposé en Amérique du Sud et en Argentine



Carte 2 : Bien proposé et zone tampon

